



Plan de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation

ÉtudeSecours
90, chemin du Passage
Trois-Rivières
G8T 2M3

contact@etudesejours.com
418.271.7777

ÉTUDE
SECOURS

Guide pratique pour les parents

ENSEMBLE, NOUS POUVONS AIDER À COMBATTRE
LA VIOLENCE, L'INTIMIDATION ET LA
CYBERINTIMIDATION.

Mise à jour 9 mai 2023

DIRECTION GÉNÉRALE

Marie-Claude Harnois
mc.harnois@etudesejours.com

Définitions

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Source : Loi sur l'enseignement privé)

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Source : Loi sur l'enseignement privé)

Cyberintimidation : « La cyberintimidation consiste à utiliser les technologies de communication telles qu'Internet, les sites de réseautage social, les sites Web, le courriel, la messagerie texte et la messagerie instantanée pour intimider une personne à répétition ou la harceler. »



Modalités applicables pour formuler une plainte ou effectuer un signalement

- S'adresser à un membre du personnel ou à un membre de la direction
- S'adresser directement à Marie-Claude Harnois, directrice générale
- Écrire à l'adresse courriel suivante : mc.harnois@etudeseours.com
- Téléphoner au 418 271-7777, poste 101

Classification de situation et intervention pour les élèves en classe et en ligne

Exemples de gestes d'intimidation*

Pour obtenir la liste complète des interventions et des conséquences, nous vous invitons à consulter l'intégralité du [Plan de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation](#).

| Léger | Modéré | Sévère |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Injurier • Se moquer • Parler dans le dos • Embarrasser ou se moquer publiquement | <ul style="list-style-type: none"> • Exclure publiquement (rejeter) • Écrire des graffitis majeurs • Faire des appels intimidants | <ul style="list-style-type: none"> • Isoler totalement des pairs • Intimider régulièrement • Vandaliser et détruire des biens • Menacer avec des armes • Infliger des blessures corporelles |

Interventions

Selon la gravité de la situation :

Si l'enseignant observe ou entend parler d'une situation, il réfère immédiatement à l'intervenante qui rencontre les élèves concernés (intimidant et victime) avec l'enseignant et la direction.

La direction est toujours impliquée dans l'intervention et les conséquences qui s'appliquent sont déterminées en comité.

Si certaines situations sont urgentes et nécessitent l'assistance de l'agent de sécurité et/ou des forces policières, il faut les contacter.

Conséquences

Selon la gravité de la situation, pour l'intimidant :

- Réflexion écrite
- Médiation;
- Gestes de réparation (travaux communautaires dans l'école ou ailleurs);
- Contrat de comportement;
- Suspension de la classe virtuelle et des outils de rencontre numérique (durée à déterminer)
- Réintégration en classe (après suspension) conditionnelle à un suivi obligatoire avec l'intervenante et à un contrat de comportement;
- Expulsion de la classe virtuelle et des outils de rencontre numérique.

Actions, mesures de soutien et d'encadrement et de suivi pour l'auteur du geste

Mesures de soutien possibles selon la gravité de la situation*

- Présentation et rappel du protocole d'intimidation de l'école;
- Soutien individuel avec un intervenant;
- Rencontre avec le jeune et ses parents par la direction;
- Plan d'intervention ou d'un plan d'action;
- Référence à un service communautaire;

*[Consulter la liste complète.](#)

Les actions, les mesures de soutien et d'encadrement et de suivi pour la victime et les témoins

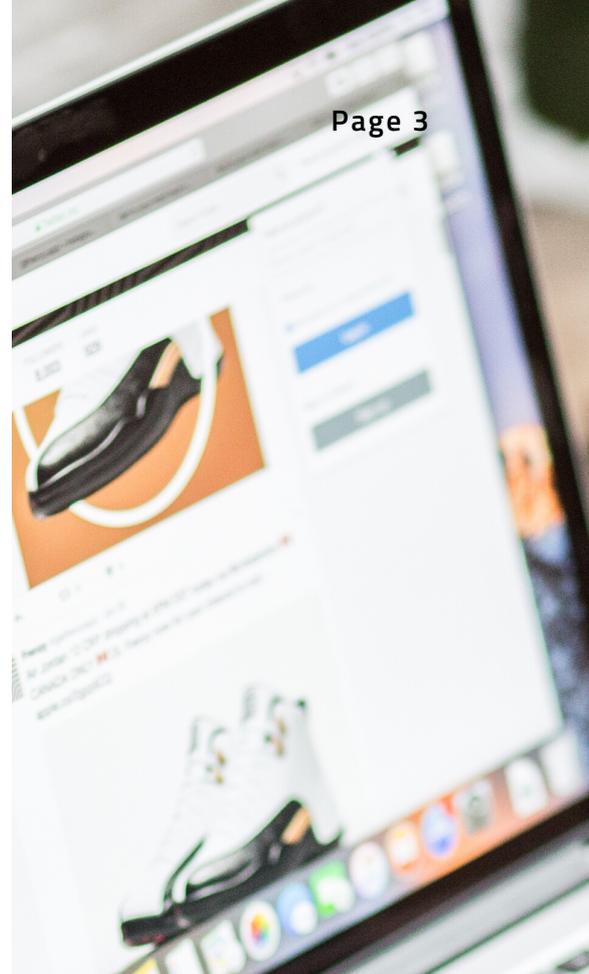
Mesures de soutien possibles selon la gravité de la situation*

- Message aux parents (verbal, téléphonique ou courriel);
- Présentation/rappel du protocole de l'école;
- Apprentissage et appropriation d'une saine affirmation de soi;
- Établir un plan de protection;
- Rencontre de concertation : direction, intervenants, enseignants, professionnels du milieu et partenaires;
- Plan d'action, plan d'intervention;
- Référence à un professionnel du milieu ou partenaire.

*[Consulter la liste complète.](#)

Lors des situations d'intimidation, les mesures de sanctions de type réparation/excuses envers la victime doivent être faites avec le consentement de cette dernière.

Source : Commission scolaire des Trois-Lacs – École secondaire de la Cité-des-Jeunes, Plan de lutte pour contrer l'intimidation, Octobre 2018.



Dossier de plainte et confidentialité

Chaque situation d'intimidation ou de violence doit être consignée par écrit et faire l'objet d'un dossier distinct. Ce dossier doit comprendre les documents appuyant le processus de traitement de la situation. Le dossier et toute l'information qui s'y rapporte sont confidentiels, et tout employé doit faire le nécessaire pour respecter ce principe.



Révision du plan de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation

Le plan de lutte contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation est revu et actualisé chaque année pour l'équipe d'ÉtudeSecours.

Nous vous remercions de contribuer positivement au développement du plein potentiel de chaque enfant.

ÉTUDE
SECOURS

Coordonnées

ÉtudeSecours
90, chemin du Passage
Trois-Rivières
G8T 2M3

www.etudeseccours.com
contact@etudeseccours.com

418.271.7777